

R È G L E M E N T & C O N D I T I O N S G É N É R A L E S

ÉVIAN-VENISE® est un rallye de rencontre de passionnés d'automobile et de découverte organisé par la société PAC-EVENT. Au cours de cette manifestation, les participants auront à parcourir un certain nombre d'étapes sur routes ouvertes à la circulation. En aucun cas la vitesse n'intervient et aucun classement basé sur elle ou sur une moyenne ou tout autre critère de performance ne sera réalisé.

VÉHICULES ADMIS ET ÉQUIPAGES

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser des voitures qui ne correspondraient pas à l'esprit de cette manifestation.

Voitures acceptées

Toutes voitures homologuées pour rouler sur la route avec carte grise, assurance et répondant au code de la route.

Coupé / Cabriolet / Berline :

- Des années 60 à 2000

GT d'hier et d'aujourd'hui.

Équipage

Deux personnes dont l'une au minimum titulaire d'un permis de conduire.

Les véhicules doivent être en tous points conformes au Code de la route.

Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto.

PARCOURS ROUTIER

Si le parcours routier est imposé, en AUCUN CAS il ne sera demandé une vitesse moyenne ou un temps imposé. Les participants sont des automobilistes comme les autres soumis au code de la route et à ses obligations. Chaque étape est composée d'un point de départ, d'un point d'arrivée et de points intermédiaires auxquels chaque équipage doit faire viser son carnet de bord.

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement et la restauration sont compris dans la prestation générale de la façon suivante.

Hôtel 3, 4 ou 5 étoiles (suivant le cas) en chambre double, petit déjeuner compris pour 2 personnes. Les extras et consommations personnelles ne sont pas compris. L'hébergement en chambres single est possible, sur demande et avec supplément, dans la limite des disponibilités. Les repas du midi et du soir sont compris dans le programme.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont précisés sur chaque bulletin d'inscription. Ils incluent pour un équipage de deux personnes et leur véhicule : l'encadrement logistique, 3 nuits en chambre pour 2 personnes avec petits-déjeuners, les repas avec boissons, les dégustations et animations, le matériel du rallye (plaques, numéros de portière, road book,...).

Un **acompte de 2 500 €** est demandé à l'inscription et au plus tard TROIS MOIS avant la date de l'événement. Le solde étant versé 45 jours avant le premier jour de la manifestation. L'engagement peut se faire en ligne ou par courrier. Aucun engagement ne sera confirmé sans acompte.

Le non versement du solde entrainera l'annulation de l'inscription sans donner droit à remboursement de l'acompte, de même, l'annulation de la participation à moins de 45 jours de la manifestation, ne donnera lieu à aucun remboursement de l'ensemble de l'inscription (sauf cas particulier accepté par PAC EVENT).

À la date de clôture des engagements, une liste d'attente sera ouverte en cas de désistement. À l'inverse, au cas où le nombre d'engagés serait insuffisant, la société PAC EVENT se réserve le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les participants seront prévenus et il pourront choisir soit d'être remboursé soit de recevoir un avoir pour la prochaine manifestation.

En cas de changement de date, les inscriptions seront automatiquement reportées sur la nouvelle date.

ASSURANCE

ÉVIAN-VENISE® est une manifestation de loisirs ayant pour but de rassembler des propriétaires de véhicules de collection ou d'exception, en dehors de toute notion de vitesse ou de compétition.

Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire personnelle de l'assurance auto responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Les véhicules circulant sur route doivent être conformes au Code de la route et notamment être munis d'un certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique (si requis) en vigueur et d'un certificat d'assurance valable. Les participants renoncent à engager la responsabilité de PAC EVENT SARL à quelque titre que ce soit. Le contrat conclu entre les participants et l'organisateur est régi par la loi française. Tout litige qu'il pourrait susciter sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Limoges.

ÉVIAN-VENISE® ne requiert ni licence de pilote, ni homologation sportive du véhicule.

EXPLOITATION / DROIT À L'IMAGE

En prenant part au « **ÉVIAN-VENISE®** », les participants autorisent la Société PAC EVENT ou tout autre partenaire ou sponsor de l'événement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à PAC EVENT, 35 avenue Ernest RUBEN, 87000 Limoges).

À noter enfin que les coordonnées des participants peu-

vent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'événement.

FORCE MAJEURE

PAC EVENT ne sera tenu pour responsable des retards ou empêchements relatifs à l'exécution du présent contrat en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la réalisation de l'objet du contrat tel que défini à l'article 3, assimilés contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi des événements suivants et sans que cette liste soit limitative :

- guerre (déclarée ou non déclarée), guerre civile, émeutes ou révolution, actes de piraterie,
- sabotage, réquisition, confiscation, embargo ou expropriation,
- cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblements de terre, inondation, destruction par la foudre,
- épidémie,
- boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation de locaux,
- actes de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non,
- ou de tout autre événement indépendant de la volonté de PAC EVENT.

CONTESTATION / LOI APPLICABLE & ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française et ce quand bien même la prestation de service serait réalisée pour un Client établi à l'extérieur du territoire français. Pour le cas où un litige relatif au contrat naîtrait entre les parties, compétence expresse est attribuée seul au Tribunal de Commerce de Limoges, nonobstant en cas de pluralité des défendeurs ou appel en garantie. Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé.



GENERAL TERMS & CONDITIONS OF SALE

EVIAN-VENICE® is a rally for car enthusiasts and explorers organized by PAC-EVENT. During this event, participants will have to complete a number of stages on roads open to traffic. Speed is not a factor under any circumstances, and no rankings based on speed, average speed, or any other performance criteria will be made.

ELIGIBLE VEHICLES AND CREWS

The organizer reserves the right to accept or refuse cars that do not fit in with the spirit of this event.

Eligible cars

All cars approved for road use with a registration document, insurance, and that comply with the highway code.

Coupe / Convertible / Sedan:
- From the 1960s to 2000

GTs of yesterday and today.

Crew

Two people, at least one of whom must have a driver's license.

Vehicles must comply with the Highway Code in all respects.

Participants must ensure that their car is in good general condition.

ROAD COURSE

Although the road course is mandatory, under NO CIRCUMSTANCES will an average speed or time be required. Participants are drivers like any others, subject to the highway code and its requirements.

Each stage consists of a starting point, a finishing point, and intermediate points at which each team

must have their logbook stamped.

ACCOMMODATION AND MEALS

Accommodation and meals are included in the overall service as follows.

3-, 4-, or 5-star hotel (as applicable) in a double room, breakfast included for 2 people. Extras and personal consumption are not included.

Single room accommodation is available on request and at an additional cost, subject to availability. Lunch and dinner are included in the program.

ENTRY FEES

The registration fees are specified on each registration form. They include, for a crew of two people and their vehicle: logistical support, 3 nights in a room for 2 people with breakfast, meals with drinks, tastings and entertainment, rally equipment (plates, door numbers, road book, etc.).

A **deposit of €1,500** is required upon registration and no later than THREE MONTHS before the date of the event. The balance is payable 45 days before the first day of the event. Registration can be done online or by mail. No registration will be confirmed without a deposit.

Failure to pay the balance will result in the cancellation of the registration without entitlement to a refund of the deposit. Similarly, cancellation of participation less than 45 days before the event will not give rise to any refund of the registration fee (except in special cases accepted by PAC EVENT).

At the closing date for registrations, a waiting list will be opened in case of cancellations. Conversely, if the number of registrations is insufficient, PAC EVENT re-

serves the right to cancel the event. In this case, participants will be notified and may choose to either receive a refund or a credit note for the next event.

In the event of a change of date, registrations will automatically be transferred to the new date.

INSURANCE

EVIAN-VENICE® is a leisure event aimed at bringing together owners of classic or exceptional vehicles, without any notion of speed or competition.

The owners of the vehicles entered are personally responsible for taking out third-party liability insurance. Vehicles traveling on public roads must comply with the Highway Code and, in particular, have a valid registration certificate, a valid technical inspection certificate (if required), and a valid insurance certificate. Participants waive any liability on the part of PAC EVENT SARL for any reason whatsoever. The contract between participants and the organizer is governed by French law. Any dispute arising from it shall be subject to the exclusive jurisdiction of the Commercial Court of Limoges.

EVIAN-VENICE® does not require a driver's license or sports certification for the vehicle.

USE / IMAGE RIGHTS

By taking part in "**EVIAN-VENICE®**", participants authorize PAC EVENT or any other partner or sponsor of the event to use, reproduce, and distribute, free of charge, the name, voice, and/or image of the driver or co-driver, as well as their performance, results, and the image of their car, for any public relations, promotional, or advertising purposes. This provision is valid worldwide, on all media, for an unlimited period.

PERSONAL DATA

In accordance with the French Data Protection Act No.

78-17 of January 6, 1978, each crew may exercise their right of access or rectification by writing to PAC EVENT, 35 avenue Ernest RUBEN, 87000 Limoges).

Finally, please note that participants' contact details may be passed on to the event's official partners.

FORCE MAJEURE

PAC EVENT shall not be held liable for any delays or impediments relating to the performance of this contract in the event of any occurrence beyond its control that prevents or delays the fulfillment of the purpose of the contract as defined in Article 3, contractually assimilated to force majeure. This shall apply to the following events, without this list being exhaustive:

- war (declared or undeclared), civil war, riots or revolution, acts of piracy,
- sabotage, requisition, confiscation, embargo, or expropriation,
- natural disasters such as violent storms, cyclones, earthquakes, floods, or destruction by lightning,
- epidemics,
- boycotts, strikes, and lockouts of any kind, work-to-rule, occupation of premises,
- acts of authority, whether lawful or unlawful, arbitrary or not,
- or any other event beyond the control of PAC EVENT.

DISPUTES / APPLICABLE LAW & JURISDICTION

This contract is subject to French law, even if the service is provided to a Customer based outside French territory. In the event of a dispute between the parties relating to the contract, exclusive jurisdiction is assigned to the Commercial Court of Limoges, notwithstanding in the event of multiple defendants or the introduction of third parties. This jurisdiction clause shall apply even in the event of summary proceedings.